



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 017-19 C

Objet : RS - Avenant à la convention de fonctionnement du service commun de protection des données

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Pascal Ginollin
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Daniel Grosjean
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -
Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -
Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand -
Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -
Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen
Christophe Richel

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille -
de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet -
de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel -
de Walter Sartori à Driss Bourida

• conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier -
Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération **n° 017-19 C**

objet **RS - Avenant à la convention de fonctionnement du service commun de protection des données**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que par délibération n° 107-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018, un service commun de protection des données a été créé afin de mutualiser le poste de délégué à la protection des données entre Grand Chambéry et ses communes membres.

L'adhésion des communes membres, et le cas échéant de leurs CCAS et amicales du personnel respectifs, a été formalisée par une convention qui décrit le fonctionnement global du service commun selon les dispositions de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

La convention initiale prévoyait également que la détermination des montants des dépenses à prendre en charge par le budget de chaque membre adhérent ferait l'objet d'un avenant.

Il est par conséquent proposé de préciser ces éléments financiers par le présent avenant à la convention de fonctionnement du service commun de protection des données.

Cet avenant prend en compte l'actualisation des adhérents ainsi que les différents éléments financiers retenus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération n° 107-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018 approuvant la convention de fonctionnement du service commun de protection des données,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun de protection des données,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 017-19 C

Objet de l'acte :	RS - Avenant à la convention de fonctionnement du service commun de protection des données
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)
Date de l'acte :	21 février 2019
Annexe :	Projet avenant convention DPD;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21744H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21744H1

Date de transmission en Préfecture :	01 mars 2019
Date de réception en Préfecture :	01 mars 2019